

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

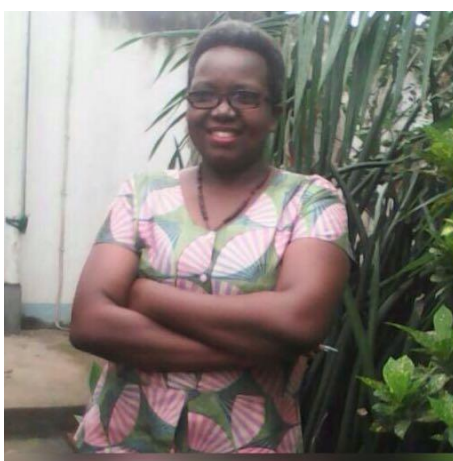
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 96 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 29 janvier au 4 février 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 4 février 2018, au moins 474 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

| <b>TABLE DES MATIERES</b>  | <b>PAGES</b> |
|--|--------------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....  | 3            |
| <i>0. INTRODUCTION</i> .....   | 4            |
| <i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>                    | 4            |
| <i>1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....                                  | 4            |
| <i>1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....                                | 4            |
| <i>1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....                                     | 5            |
| <i>1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i> ..... | 5            |
| <i>1.4. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES PUIS RETROUVEES</i> .....                       | 6            |
| <i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....  | 7            |
| <i>II.2. FAITS SECURITAIRES</i> .....  | 7            |
| <i>II.3. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....  | 7            |
| <i>III. CONCLUSION</i> .....   | 9            |

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : Centre de Santé

**CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CNI** : Carte Nationale d'Identité

**ECOFO** : Ecole Fondamentale

**FAB** : Forces Armées Burundaises

**FNL** : Front National de Libération

**FRODEBU** : Front pour le Démocratie au Burundi

**PAIVA** : Programme d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles

**SNR** : Service National de Renseignement

**UPRONA** : Union pour le Progrès National

**VBG** : Violences basées sur le genre

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes tuées tous retrouvés cadavres, 7 torturées et 6 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés dans différentes coins du pays a été relevé dans ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des arrestations arbitraires, des contributions forcées et des actes d'intimidations liés au vote du référendum pour le changement de la constitution ont été relevés dans ce bulletin.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Butanganzwa, province Kayanza**

En date du 2 février 2018, vers 1 heure, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Richard Bibonimana, cultivateur, âgé de 35 ans, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tué étranglé par des gens non identifiés. Les traces sur son cou font penser qu'il a été tué à l'aide d'une corde. Les auteurs et les mobiles du meurtre sont inconnus.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune matongo, province Kayanza**

En date du 2 février 2018, sur la sous colline Rutoke, colline et commune Matongo, province Kayanza, le corps sans vie de Vianney, surnommé Kagame, ex-FAB a été retrouvé à son domicile où il vivait seul. Le cadavre était dans un état de décomposition. Il a été enterré en présence des administratifs et de la police. Les causes de sa mort ne sont pas encore connues.

## **Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 2 février 2018, un corps sans vie d'une femme du nom de Spès Ngendakumana, âgée de 40 ans, a été découvert sur la colline Teme, commune Bugenyuzi, province Karuzi. Les sources sur place indiquent que la victime avait quitté son domicile en date du 30 janvier 2018 et a été tuée à coups de poignards du fait que son corps présentait des blessures au niveau de la tête. Les mêmes sources disent que Serges Habonimana, époux de Spès Ngendakumana a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

### ***1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

#### **Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza**

En date du 2 février 2018, sur la colline Rusave, commune Rango, province Kayanza, Jean Paul Niyonkuru a été tabassé par des Imbonerakure, dont Jean, Barazira, Rwamo et un autre surnommé Kidasha. Il était accusé d'être membre d'Amizero y'abarundi. Il est en train d'être soigné au CDS de Gasenyi de cette même commune.

#### **Cinq personnes torturées en commune Gitobe, province Kirundo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2018 indique qu'en date du 28 janvier 2018, sur la colline Bucana, commune Gitobe, province Kirundo, 5 membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dont Rugema, Masase, Goreth, Fengu et deux autres ont été arrêtés puis torturés par des Imbonerakure dirigés par Rubunda membre du conseil communal à Gitobe. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'enseigner de voter contre le referendum et ont été acheminés, ligotés, vers les autres collines frontalières de Baziro et Gihinga à la recherche des autres membres du FLN aile d'Agathon Rwasa. Ils se sont fait soigner au CDS Bucana où le coût des médicaments a été doublé leur disant que les médicaments disponibles sont destinés aux membres du CNDDFDD et non aux opposants. Les mêmes sources ajoutent que ces cinq personnes ont porté plainte chez l'administrateur et chez l'OPJ mais leur ont répondu qu'ils seront accueillis et écoutés après leur adhésion au parti CNDD- FDD.

#### **Une personne torturée en commune Murwi, province Cibitoke**

En date du 31 janvier 2018, sur la colline Buzirasazi, commune Murwi, province Cibitoke, Patrice Bigirimana alias Makobora, cultivateur et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été battu par des jeunes Imbonerakure conduits par un certain Rubuku, l'accusant de faire la propagande anti « OUI » sur le prochain référendum pour le changement de la constitution.

### ***1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

#### **Trois personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 30 janvier 2018, vers minuit, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de 10 policiers commandés par le commissaire Zabulon

Mfuranzima a franchi la clôture du ménage d'Anicet Bitariho qui avait été libéré de la prison centrale de Gitega. Ils ont défoncé les portes et ont envahi la maison, prenant tous les occupants et les ont tabassés leur ordonnant de montrer où était passé Anicet. Comme Anicet n'avait pas passé la nuit chez lui, ils ont arrêté Serges et Alexis, ses domestiques et un boutiquier qui y habitait. Ils les ont conduits au commissariat provincial de police à Karuzi.

### **Une personne arrêté en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 30 janvier 2018 dans l'après-midi, Hadji Ndorimana, président de la jeunesse du FNL pro-Rwasa en commune de Busoni, province Kirundo a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Ndorimana, enseignant à l'ECOFO de Muhenduzi, se rendait au service quand il a croisé son Directeur d'école. Ce dernier a alerté des Imbonerakure accusant Ndorimana de vouloir le tuer. Ndorimana a refusé d'adhérer par force au parti CNDD-FDD. Il a été conduit au cachot de la commune Busoni, ajoutent nos sources sur place.

### **Une personne arrêtée en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 30 janvier 2018, en commune Busoni, province Kirundo, Jean Baptiste Nkundabahizi, représentant du parti FRODEBU Nyakuri dans les zones Murore et Nyagisozi, a été arrêté par la police sous l'ordre du député Jean Baptiste Nzigamasabo alias Gihaha natif de cette province. Les sources sur place indiquent que Nkundabahizi est accusé de sensibiliser la population de voter « NON » au référendum constitutionnel. Les mêmes sources ajoutent que Jean Baptiste Nkundabahizi a été conduit au cachot de la commune Busoni. Les habitants de cette localité demandent la libération inconditionnelle de cette personne arguant qu'elle serait victime de son appartenance politique.

## ***1.4. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES PUIS RETROUVEES***

### **Une personne portée disparue en commune Rutegama, province Muramvya<sup>1</sup>**

En date du 30 Mars 2017 vers 17 heures, Adrien Nkurikiye originaire de la province Karusi et travaillant comme agronome au PAIVA, à Rutegama, a été arrêté par le SNR à Rutegama province Muramvya. Il a été incarcéré au cachot de Rutegama avant d'être conduit en date du 31 Mars 2017 vers une destination inconnue.

### **Une personne enlevée puis portée disparue en commune et province Muramvya<sup>2</sup>**

Georges Ngendakuriyo, directeur de l'école paramédicale de Muramvya a été enlevé et porté disparu depuis le 15 novembre 2016. Selon des sources de sa famille Georges Ngendakuriyo avait quitté son domicile le matin en direction de son service et avait indiqué avoir peur pour sa sécurité. Depuis ce jour-là famille ignore la destination et le sort que les ravisseurs ont réservé à la victime

---

<sup>1</sup> L'information parvenue à notre rédaction en date du 5 février 2018 indique qu'Adrien Nkurikiye, disparue en date du 30 mars 2017 a été retrouvé incarcéré à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura.

<sup>2</sup> Georges Ngendakuriyo, enlevé puis porté disparu en date du 15 novembre 2016 a été retrouvé. Il est au service.

## ***II. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### ***II.2. FAITS SECURITAIRES***

#### **Découverte d'une arme en commune Nyabihanga, province Mwaro**

En date du 29 janvier 2018, sur la colline et zone Muyange, commune Nyabihanga, un fusil de type kalachnikov a été saisi. Selon des sources sur place, le fusil avait été volé à un policier de la position Mbogora le même jour. Selon les mêmes sources, après sondage à un voleur qualifié appelé Isaac de la colline Muhaganya, frontalière de Muyange, il a vite avoué que c'est lui qui avait volé le fusil. Ainsi, il a montré où il l'avait caché. Après la reprise de l'arme, le voleur présumé a été conduit au cachot de Nyabihanga pour enquête.

#### **Une personne blessée en province Rutana**

En date du 28 janvier 2018, vers 1 heure du matin, sur la colline et zone Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, la famille d'Elias Nibigira et Catherine Nyandwi a été attaquée par des gens non identifiés et ont blessé sa femme Catherine Nyandwi à l'aide d'un couteau au niveau de la tête et son mari a réussi à prendre fuite. Selon des sources sur place, cette victime a été vite conduite au CDS de Kinzanza. Deux sacs de haricot ont volés lors de cette attaque.

#### **Attaque à la grenade en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 30 janvier 2018, le nommé Ndabashinze a été victime d'une attaque à la grenade à son domicile sis au centre de Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Selon des sources sur place, l'attaque n'a pas fait de dégâts humains sauf une partie du portail endommagé par les éclats. Les auteurs et le mobile de cette attaque ne sont pas connus.

### ***II.3. ACTES D'INTIMIDATION***

#### **Contributions forcés en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, en commune Kabarore, province Kayanza, une somme de 500 fbu a été collectée par force dans chaque ménage pour les financer le référendum pour le changement de la constitution. Dans la soirée du même jour, le chef des Imbonerakure de la même commune, Jérôme Manimfasha, a menacé ceux qui n'ont pas contribué qu'ils auront de sérieux problèmes car ils ont déjà montré qu'ils voteront «NON».

#### **Fraudes ordonnées par les administratifs en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 29 janvier 2018, dans la commune Gitaramuka, province Karuzi, lors du lancement de la campagne de distribution des CNI, l'administrateur communal Jeanette Ningabiye et le chef de zone Gitaramuka et en même temps représentant communal du parti CNDD-FDD, Claver Nkeshimana alias Ruhombo, ont intimé l'ordre à Tharcice Ndayisaba, officier d'état civil, de mentionner 16 ans pour l'âge des jeunes au lieu 14 et 15 ans. Selon des sources sur place, l'administrateur communal et le chef de zone ont également ordonné à la population de ne jamais aller au bureau communal, de passer plutôt aux chefs de zones qui circulent avec des sachets

remplis de CNI. Ils ont également signifié qu'il y a des photographes reconnus sur chaque colline et les photos prises ailleurs ne sont pas acceptées. Les mêmes sources ajoutent que ces photographes sont tous des Imbonerakure.

### **Réunion suspecte des Imbonerakure en commune Ndava, province Mwaro**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 29 février 2018 indique qu'en date du 27 janvier 2018, en zone et commune Ndava, province Mwaro, une réunion des Imbonerakure a été tenue par le président du parti CNDD-FDD. À la sortie de la réunion, un certain Tama, chef des Imbonerakure en commune Kayokwe est arrivé et a commencé une autre réunion, mais cette fois-ci, seuls les hutu ont été sélectionnés pour y participer, selon des sources sur place. Les tutsi n'ont pas été invités à participer à cette deuxième réunion. Les tutsi n'ont pas compris pourquoi ils n'ont pas été conviés à cette deuxième réunion.

### **Contributions forcées en province Kirundo**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 29 février 2018 indique que dans toutes les collines et communes de la province Kirundo, tous les Imbonerakure sont en train de collecter du haricot ou 1000 fbu pour ceux qui n'ont pas du haricot disant que ce haricot est destiné au le stock stratégique de la province. Selon des sources sur place, cette collecte se fait chaque saison culturelle mais la population n'a pas le droit de demander la localisation du stock. Une autre contribution de 1000 fbu pour chaque personne et même les enfants à partir de 18 ans est exigée pour la contribution aux élections de 2020.

### **Discours d'intimidation en commune et province Kirundo**

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, Miburo Jean Claude, nouvel administrateur de la commune Kirundo a fait un discours au chef-lieu de la commune devant plus de 250 couples qui étaient venus régulariser leurs mariages. Selon des sources sur place, il a indiqué que quiconque ne votera pas « OUI » au référendum sera poursuivi ainsi que toute sa famille et qu'il ne sera plus digne d'être citoyen burundais et qu'il sera renvoyé au Rwanda pour rejoindre les Mujeri.

### **Fouilles perquisitions nocturnes en commune Kibago, province Makamba**

En date du 28 janvier 2018, les habitants des collines Kibago, Rubimba et Mbizi dénoncent des fouilles perquisitions et patrouilles nocturnes menées par des jeunes de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette dernière effectue régulièrement des fouilles perquisitions et patrouilles et torture des gens. Le cas le plus récent est celui de la nuit du 25 janvier 2018 où les nommés Tanu et Nihorimbere, deux Imbonerakure de la colline Kibago ont mené une fouille perquisition au domicile de Karenzo, membre du parti UPRONA, aile de Charles Nditije. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure disaient qu'ils venaient chercher des armes détenues par son fils connu sous le sobriquet de Maroha.



Ce vieux a été sérieusement battu après cette fouille perquisition par ces jeunes Imbonerakure avant de le mettre en garde qu'il sera exécuté s'il tenterait de porter plainte. Sa santé est dans un état critique jusqu'à ce moment.

Les habitants de cette localité déplorent que ces Imbonerakure font tout cela sans être inquiétés par qui que ce soit. Ils accusent certains élus collinaires de soutenir ces Imbonerakure au lieu d'assurer la sécurité de tout citoyen. Le fils de la victime vit dès lors dans la clandestinité.

### **Réunion d'intimidation en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie**

En date du 29 janvier 2018, s'est tenue une réunion à l'intention des habitants du quartier Mutakura sous la direction de Félix Nsabimana, chef de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Deux points était à l'ordre du jour à savoir sensibiliser la population de voter «OUI» au prochain référendum pour le changement de la constitution. Sur ce point, il a dit que celui qui osera voter «NON» sera trié de la population de ce quartier comme on trie les haricots pourris des bons haricots. Concernant l'évaluation de la situation sécuritaire, il a rappelé que le banditisme commence à dépasser les limites et que désormais, tout voleur qui sera attrapé sera directement tué.

### **Une personne malmenée en province Rutana**

En date du 3 février 2018, vers 10 heures, à Gitaba, commune et province Rutana, Bède Nyandwi, gouverneur de cette province, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, a été malmené par des jeunes du parti au pouvoir Imbonerakure sur la barrière qu'ils ont érigée sur la route Rutana-Gitega. Son chauffeur a foncé pour dépasser la barrière et ces jeunes ont voulu menacer le gouverneur. Selon des sources sur place, voyant cela, des policiers de sa garde ont tiré en l'air et la situation s'est rétablie.

## ***III. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinat et d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation liés au référendum pour le changement de la constitution de la République, commis par des administratifs et des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.